

Canada

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 2 SEPTEMBRE 2025 À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE JAMES JOHNSTON, MAIRE.

Sont présents:

Monsieur James Johnston, maire
Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1
Monsieur Douglas Morrison, conseiller au siège numéro 2
Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3
Madame Audrey Morneau, conseillère au siège numéro 4
Monsieur Sean Boersen, conseiller au siège numéro 5
Monsieur Daniel Enright, conseiller au siège numéro 6

Également présente:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée

Ouverture de la séance et présence:

Monsieur le maire, James Johnston, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par la conseillère Lois Miller régulièrement ouverte.

Sauf indication contraire lors du vote sur une proposition particulière, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 septembre 2025 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257, route 243, Canton de Melbourne, Québec.

Ouverture

1. Ordre du jour
2. Procès-verbal
3. Période des questions

Urbanisme/Inspection

4. Adoption du second projet de règlement numéro 2025-01 visant à modifier le règlement de zonage numéro 2008-02 et ses amendements
5. Adoption du règlement numéro 2025-02 visant à modifier le règlement de construction numéro 2008-03
6. CPTAQ - dossier du mois (0555-82-0274)

Administration

7. Correspondances
8. Programme de prévention en santé et sécurité au travail – approbation par la direction
9. Entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture - renouvellement
10. Équijustice 2026 – renouvellement du soutien financier
11. Offre de service – Studio Vicky – portraits officiels du conseil municipal
12. Offre de service – T2 Environnement – caractérisation écologique d'une partie du lot 3 800 946
13. Demande de commandite pour la deuxième table fermière du 13 septembre 2025 du Marché Champêtre
14. Résolution d'appui – FQM – Consultation sur le projet « Maison Canada 2025 » du gouvernement du Canada
15. Dons & publicités (St. Francis Valley Plowmen's Association, Actualités l'Étincelle – achat local)

Voirie

16. Résolution de reddition de comptes - Programme d'aide à la voirie locale - volet PPA-CE (2025)

17. Soumission - Déneigement du chemin Fortier et du stationnement de l'hôtel de ville

Hygiène du milieu

18. Soumissions - Vidange des fosses septiques des résidences isolées

Factures

19. Factures/Bills

Varia

Levée de l'assemblée

Ordre du jour : 2025-09-02, 1 **Attendu que** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par la conseillère Audrey Morneau que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

Procès-verbal : 2025-09-02, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 11 août 2025;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, d'adopter le procès-verbal du 11 août 2025.

Période de questions : 2025-09-02 Aucun visiteur

Adoption du SECOND projet de règlement numéro 2025-01 visant à modifier le règlement de zonage numéro 2008-02 et ses amendements : 2025-09-02, 3 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

Attendu que pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 2 septembre dernier sur le PREMIER projet de règlement numéro 2025-01;

Attendu que la municipalité doit, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un second projet afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de zonage;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Audrey Morneau et résolu unanimement :

- d'adopter par la présente le SECOND projet de règlement numéro 2025-01 conformément à l'article 128 de la Loi.

Adoption du règlement no 2025-02 visant à modifier le règlement de construction numéro 2008-03 afin d'autoriser les pieux vissés comme fondations d'un bâtiment principal sous conditions : 2025-09-02, 4 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne applique sur son territoire un règlement de construction et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

Attendu que pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Sean Boersen et résolu unanimement :

Que soit adopté le règlement numéro 2025-02, conformément aux dispositions de l'article 135 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

CPTAQ – dossier du mois : 2025-09-02 La correspondance relative au dossier du mois (0555-82-0274) a été déposée et expliquée par la directrice générale et greffière-trésorière.

Correspondances : 2025-09-02 La liste de la correspondance, reçue pour la période du 12 août au 2 septembre 2025, a été remise à chacun des membres du conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

Programme de prévention en santé et sécurité au travail – approbation par la direction : 2025-09-02, 5 **Considérant que** la Municipalité du Canton de Melbourne fait partie de la mutuelle de prévention SST de la Fédération québécoise des municipalités, gérée par Médial Services-Conseils-SST;

Considérant que la Municipalité doit mettre en place un programme de prévention en santé et sécurité au travail;

Considérant que ce programme est élaboré et mis en application dans le but de fournir les références nécessaires pour l'exécution des tâches à la Municipalité du Canton de Melbourne;

Considérant que ce programme a été présenté aux employés de la Municipalité du Canton de Melbourne le 13 août 2025;

Considérant que tous les membres du conseil ont reçu, copie du programme dans les délais requis, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, et résolu unanimement que le conseil approuve et adopte le Programme de prévention en santé et sécurité au travail de la Municipalité du Canton de Melbourne; que le conseil autorise Monsieur James Johnston, maire et Madame Cindy Jones, directrice générale et greffière-trésorière à signer l'approbation du programme de prévention.

Entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture – projet d'entente : 2025-09-02, 6 **Considérant que** la Municipalité du Canton de Melbourne a une entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture avec la Ville de Richmond et le Canton de Cleveland;

Considérant que cette entente expire le 31 décembre 2025;

Considérant la présentation d'un projet d'entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture par la Ville de Richmond avec une durée d'un (1) an;

Considérant que ce projet d'entente intermunicipale satisfait les membres du conseil du Canton de Melbourne;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Sean Boersen, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne approuve le projet d'entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture avec la Ville de Richmond et le Canton de Cleveland conditionnellement à l'acceptation du projet d'entente par le Canton de Cleveland;

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne autorise Monsieur James Johnston, maire et Madame Cindy Jones, directrice générale et greffière-trésorière à signer ladite entente.

Équijustice 2026 – renouvellement du soutien financier : 2025-09-02, 7 **Considérant** la mission d'Équijustice Estrie de développer une justice équitable et accessible à tous en invitant les personnes à

s'engager dans la gestion des difficultés qu'elles vivent et en les accompagnant dans le respect de leurs droits et de leurs différences;

Considérant qu'Équijustice Estrie est une organisation à but non lucratif offrant une expertise en matière de justice réparatrice et de médiation citoyenne et les types de conflits traiter concerne notamment le voisinage, l'intrafamilial, l'interpersonnel, la médiation familiale entre autres;

Considérant le nombre de demandes adressées à l'unité de médiation citoyenne de la MRC du Val-Saint-François en 2024-2025;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne renouvelle un soutien financier de l'unité de médiation citoyenne d'Équijustice dans la MRC du Val-Saint-François pour 2026 au coût de 700 \$.

Offre de service – Studio Vicky – portraits officiels du conseil municipal : 2025-09-02, 8 **Attendu que** la Municipalité avait reçu une soumission pour les portraits officiels du nouveau conseil municipal et les employés à la suite des élections générales de 2025;

Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de Vicky Bombardier, photographe, option #2 avec une mosaïque de 16 x 20, telle que décrite dans l'offre de services d'août 2025.

Offre de service – T2 Environnement : 2025-09-02 Ce point sera discuté lors d'une séance subséquente du Conseil.

Demande de commandite pour la deuxième table fermière du 13 septembre 2025 du Marché Champêtre : 2025-09-02, 9 **Attendu que** le Marché Champêtre de Melbourne avait demandé une commandite de la Municipalité du Canton de Melbourne pour les tables fermières 2025;

Attendu que le conseil avait accordé une commandite de 500 \$ pour la table fermière de juillet 2025 et avait suggéré que le Marché Champêtre demande à nouveau une commandite pour la table fermière prévue en septembre;

Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par la conseillère Audrey Morneau et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une dépense de 250 \$ en commandite au Marché Champêtre de Melbourne pour la table fermière de septembre 2025.

Résolution d'appui – FQM – Consultation sur le projet « Maisons Canada 2025 » du gouvernement du Canada : 2025-09-02, 10 **Considérant que**, pour répondre à la crise du logement, le gouvernement Carney a annoncé la mise en place d'une nouvelle entité chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive, appelée Maisons Canada;

Considérant que les objectifs et orientations qui structureront le programme Maisons Canada présentés dans le document « Guide de sondage du marché » est actuellement en consultation visant une mise en œuvre en 2026;

Considérant que les deux objectifs de Maisons Canada seront de construire des logements abordables à grande échelle et de construire plus vite, mieux et plus intelligemment;

Considérant qu'il est clairement annoncé l'intention de miser sur le soutien des projets d'envergure et que les critères de sélection des investissements seront d'abord le nombre important de logements des projets sélectionnés;

Considérant que la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain, mais affecte toutes les régions du Québec affichant trop souvent des taux d'inoccupation en deçà du 1%;

Considérant l'impact du manque de logements sur les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région ainsi que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élus locaux;

Considérant que toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, pas seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme;

Considérant que ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d'occupation du territoire essentiels à la vitalité économique et sociale du Québec et du Canada;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu à l'unanimité d'appuyer la FQM dans ses démarches visant à recommander au ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités, l'honorable Gregor Robertson :

Que Maisons Canada soutienne autant les communautés en région que les grands projets de développement immobilier en adoptant une approche adaptée et modulée, basée sur l'importance des besoins et l'impact des projets pour les collectivités et non sur le nombre d'unités que contient un projet;

Que Maisons Canada reconnaisse les compétences des gouvernements locaux;

Que le programme Maisons Canada prévoit un volet distinct pour les collectivités locales et géré par celles-ci afin de répondre aux besoins en logement des régions du Québec;

Que soit facilité et accéléré la négociation et la conclusion des ententes Fédérale-Québec afin que les communautés bénéficient rapidement de ces opportunités accélérant la création de logements;

Que copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organisations suivantes :

- M. Mark Carney, premier ministre du Canada; M. Gregor Robertson, Ministre du Logement et de l'Infrastructure fédéral; M. François Legault, premier ministre du Québec; Mme France-Élaine Duranceau, ministre délégué à l'habitation; M. Éric Lefebvre, député de Richmond-Arthabaska; Fédération québécoise des municipalités (FQM); Fédération canadienne des municipalités (FCM).

Dons et publicités : 2025-09-02, 11 Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu par les conseillers présents d'autoriser les dépenses suivantes en dons aux organismes à but non lucratif et en publicités:

St. Francis Plowmen's Association	150 \$
Actualité L'Étincelle (achat local)	249 \$ (plus taxes)

Résolution de reddition de comptes - Programme d'aide à la voirie locale - volet PPA-CE (2025) : 2025-09-02, 12 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

Attendu que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par la ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, la ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'elle a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées, le cas échéant;

Pour ces motifs, sur la proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyée par la conseillère Lois Miller, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne approuve les dépenses d'un montant de 45 349,87 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de ceux-ci, l'aide financière sera résiliée.

Soumission - Dénégement du chemin Fortier et du stationnement de l'hôtel de ville : 2025-09-02, 13 Monsieur Julien Lessard a déposé une offre de services pour le déneigement du stationnement de l'Hôtel de Ville et une partie du chemin Fortier pour la saison 2025-2026.

Sur proposition du conseiller Sean Boersen, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu d'accepter l'offre de services de Monsieur Julien Lessard pour le déneigement 2025-2026 du stationnement de l'Hôtel de Ville et une partie du chemin Fortier selon les conditions de l'offre déposée par M. Lessard daté du 28 août 2025.

Soumissions - Vidange des fosses septiques des résidences isolées : 2025-09-02, 14 **Considérant que** la Municipalité du Canton de Melbourne a procédé à un appel d'offres pour la vidange, le transport, le transbordement et le traitement des boues des fosses septiques des résidences isolées;

Considérant que le processus d'appel d'offres a permis de recevoir trois (3) soumissions, que l'analyse des soumissions a été effectuée par la firme de la Direction de l'ingénierie et infrastructures de la FQM;

Considérant que la firme a recommandé à la Municipalité, après analyse des documents, d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Enviro5 Inc.*, pour un montant de 123 798,18 \$, incluant les taxes du contrat initial (2026-2027);

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, et résolu à l'unanimité :

Que le contrat concernant la vidange, le transport, le transbordement et le traitement des boues des fosses septiques des résidences isolées soit accordé à l'entreprise *Enviro5 Inc.*, pour un montant de 123 798,18 \$, incluant les taxes pour le contrat initial (2026-2027);

Que la municipalité puisse se prévaloir d'une (1) période optionnelle, soit pour les périodes de mai 2028 à octobre 2029, au montant de 127 540,30 \$ incluant les taxes, pour un contrat total de 251 338,48 \$, incluant les taxes;

Que le maire, James Johnston et la directrice générale et greffière-trésorière, Cindy Jones sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet comme stipulé dans l'appel d'offres;

Que tous les documents d'appel d'offres et la soumission de l'entreprise font partie intégrante de ce contrat.

Factures : 2025-09-02, 15 **Attendu que** la directrice générale et greffière-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 242 099,22 \$) et des chèques émis (montant : 12 535,66 \$) à chacun des membres du conseil;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Sean Boersen que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chacun des membres du conseil soient acceptés et/ou payés.

Varia : 2025-09-02 Aucun sujet à discuter.

Levée de la séance : 2025-09-02, 16 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison que la séance soit levée à 19 h 55. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 29 septembre 2025.

James Johnston
Maire

Cindy Jones
Directrice générale et greffière-trésorière

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, James Johnston, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melbourne ce 3^e jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-cinq.

James Johnston
Maire